Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1975)

**Heft:** 338

Artikel: Le faux "social"

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1028843

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le faux «social»

Dans notre No 328 du 4 septembre 1975, consacré tout entier à la réalité du pouvoir communal, nous avons déjà signalé le découpage du canton de Vaud en zones gériatriques, arbitrairement (ou plutôt paresseusement) calquées sur les zones hospitalières. C'est ainsi que des régions rurales, telles le district d'Oron, ont été absorbées dans la zone I, de l'agglomération lausannoise. Dès lors, les vieillards de la campagne seraient envoyés dans des « mouroirs » citadins, loin de leur cadre de vie traditionnel et de leurs visiteurs naturels. Dès lors, on construit ou rénove pour 60 millions de francs des « palaces » gériatriques à l'époque où les voix autorisées encouragent le retour à la médecine à domicile chaque fois que des soins intensifs ne sont pas nécessaires. Les communes intéressées furent averties que, si elles ne signaient pas la convention les astreignant à verser Fr. 48.— par tête d'habitant pour les équipements gériatriques (au lieu de Fr. 13.—, par exemple, dans la région de Morges), une loi cantonale les mettrait au pas. Et le conseiller d'Etat brandissant cette menace de chanter les bienfaits de l'autonomie communale!

Depuis son exposé-ministre du mois d'août, ledit conseiller a passé à l'attendrisseur une certain nombre de syndics qui ont signé la fameuse convention, sous réserve de la ratification des conseils législatifs. Une douzaine de communes restées intraitables vont occuper le Grand Conseil qui, prochainement, délibérera sur le projet de loi imposant la participation de chaque commune aux frais d'équipement gériatrique de chaque zone, proportionnellement au nombre des habitants. Leur voix ne sera sans doute pas entendue, car la loi jacobine est enrobée de confiture en faux social : soigner le troisième âge, quoi de plus beau, quoi de plus électoral, quand bien même on néglige complètement le véritable confort et les véritables vœux des vieillards auxquels on veille? D'autant plus que le système en cause accélère l'engrenage de la médecine technologique exor-

bitante. Car la loi ne pipe mot des frais d'entretien et d'hospitalisation. Les luxueux établissements prévus nécessiteront sans doute des prix journaliers de l'ordre de Fr. 200.—. Alors que des homes à la taille humaine existent en nombre amplement suffisant.

Mépris des vieillards, mépris de la médecine humaine. Mais aussi mépris de l'autonomie communale. A force de lois schématiques et de conventions imposées, les communes paient de plus en plus de francs par tête d'habitant pour des projets conçus en dehors d'elles-mêmes et ne répondant pas nécessairement aux besoins de leurs habitants.

Alors que, depuis ce siècle, l'impôt est progressif et non proportionnel, c'est-à-dire qu'il tient compte de la capacité contributive de chaque citoyen, les participations communales sont conçues selon le principe proportionnel. La commune résidentielle fortunée et suréquipée, qui prélève des impôts importants par le hasard des implantations de sociétés ou de droits de mutations miraculeux, paie le même nombre de francs par habitant que la commune rurale, qui vit des contributions du pasteur, du buraliste postal, de quelques salariés et d'agriculteurs endettés.

Une autre loi apparemment « sociale » est en préparation sur les mêmes bases. Si l'on continue dans cette voie, la part du budget des communes besogneuses dépendant des décisions du conseil communal ou général diminue de manière intolérable au profit de la part décidée par l'Etat. A moyen terme, c'est la fin de l'autonomie communale, le découragement des autorités locales et la mise sous régie.

Curieusement, ce mouvement est encouragé par la majorité de droite, usurpant le nom d'entente vaudoise, qui clame les bienfaits du pouvoir décentralisé et de l'autonomie communale. Tandis que les socialistes, accusés longtemps d'étre étatistes et centralisateurs, luttent pour la défense des groupes sociaux autogérés. Jusqu'à présent, l'intoxication s'est faite en douceur. La nouveauté est la soudaine résistance des dominés. Le mouve-

ment est encore modeste. Il n'aboutira finalement que si les parlementaires de la gauche comprennent enfin où est le véritable intérêt de ceux qui sont leurs véritables alliés.

## Bührle-Pinochet

On est content pour Pinochet. Il vient de recevoir, pour l'Université d'Osorno (Chili du Sud), une série de machines-outils fabriquées dans les ateliers d'Oerlikon. Ce sur la recommandation expresse de Dieter Bührle soi-même (cf. le journal d'entreprise d'Oerlikon-Bührle, « Aktuell »). Ce matériel contribuera certainement de la manière la plus efficace à parfaire la formation des étudiants en agronomie d'un institut de l'Université d'Osorno, institut d'ailleurs fondé par un Suisse. On est content aussi pour le vice-consul de Suisse à Santiago qui assistait aux cérémonies de remise du cadeau: il aura pu, à cette occasion, corriger la mauvaise impression (répercutée par toute la presse aux ordres de la junte) qu'ont faite les manifestations organisées dans notre pays contre le régime, par ailleurs mis en accusation par la quasitotalité des organisations internationales.

Inutile de préciser que Bührle n'avait pas manifesté telle générosité pour le peuple chilien lorsque l'Unité populaire se débattait contre les menées économiques orchestrées par les Etats-Unis... C'est donc bien d'un signe d'amitié pour le général Pinochet qu'il s'agit. Probablement un bon client en perspective, du calibre du shah d'Iran ou du général Franco, sans remonter à l'Afrique du Sud ou aux colonels grecs.

A part cela, on apprend que dans une autre université chilienne, celle de Santiago, le bilan des arrestations s'élevait au 29 août dernier à dix-huit professeurs, six étudiants et vingt-trois membres du personnel administratif, tous arrêtés à leur domicile. Le gouvernement, interpellé à ce sujet, se cantonne dans un mutisme absolu.

Et si le gouvernement helvétique dépêchait D. Bührle en information ? Pinochet lui doit bien des explications.